

La gestion de la forêt publique

Les acteurs

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Bureau du forestier en chef (BFEC)

- Détermine le volume maximum qu'il est possible de récolter, à perpétuité, sans diminuer la capacité productive du milieu forestier, dans chaque unité d'aménagement

Direction générale en région (DGR) et unité de gestion (UG)

- Prépare les plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) pour chaque unité d'aménagement (p. ex., UA 061-51)
- Participe aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT)
- Consulte les communautés autochtones
- Planifie les activités forestières
- Assure la surveillance et le contrôle des activités forestières

Bureau de mise en marché des bois (BMMB)

- Gère la vente des bois aux enchères
- Détermine les secteurs de vente aux enchères
- Évalue la valeur des bois et des redevances
- Perçoit les revenus

Bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA)

Entreprises de transformation qui détiennent un droit d'acheter un volume de bois en forêt publique (industriels forestiers).

Responsabilités :

- Récolte des volumes de bois alloués en forêt publique
- Acquisition des volumes de bois mis aux enchères
- Planification de la voirie forestière (sous approbation du MFFP)
- Requirants de la certification forestière

Région des Laurentides

MRC d'Antoine-Labelle

Agit au nom des autres MRC de la région des Laurentides en matière d'aménagement forestier.

Responsabilités :

- Coordination des consultations publiques
- Animation des tables locales GIRT
- Mise en place d'un mécanisme de règlement des différends de la table locale GIRT

Tables locales de gestion intégrées des ressources et du territoire (TLGIRT)

- Assurent la prise en compte des intérêts des personnes et des organismes concernés
- Proposent des objectifs d'aménagement durable
- Conviennent des mesures d'harmonisation des usages
- Composées des représentants des utilisateurs du territoire :
 - MRC
 - Industriels forestiers (BGA)
 - Gestionnaires des territoires fauniques structurés
 - Piégeurs
 - Acériculteurs
 - Représentants d'associations de sports motorisés et non motorisés
 - Organismes de bassins versants
 - Communautés autochtones
 - Conseil régional de l'environnement

Note : La gestion des terres du domaine de l'État relève du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

